AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné qu'à sa séance extraordinaire du 22 septembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Victoriaville a adopté les règlements suivants :

- **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1658-2026** modifiant le Règlement numéro 1281-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 4 000 000 $ en vue de financer diverses dépenses en immobilisations relatives à l'exécution de travaux de construction ou de réfection d'immeubles, de construction ou de réfection d'infrastructure de rues, de trottoirs, de pistes cyclables et de stationnements, d'asphaltage de diverses rues de la municipalité, à l'acquisition d'immeubles, d'équipements, de machinerie et de véhicules ainsi qu'à des honoraires professionnels reliés aux dépenses d'immobilisations.
- **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1664-2026** décrétant une dépense et un emprunt de 4 000 000 $ en vue de financer des dépenses en immobilisations relatives à l'exécution de travaux de construction ou de réfection d'immeubles, de construction ou de réfection d'infrastructure de rues, de trottoirs, de pistes cyclables et de stationnements, d'asphaltage de diverses rues de la municipalité, à l'acquisition d'immeubles, d'équipements, de machinerie et de véhicules incluant les frais incidents, les imprévus, les honoraires professionnels et les taxes nettes reliés aux dépenses d'immobilisations.
- **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1665-2026** décrétant une dépense et un emprunt de 2 000 000 $ en vue de financer des dépenses en immobilisations relatives à l'exécution de travaux de construction ou de réfection d'immeubles, de construction ou de réfection d'infrastructure de rues, de trottoirs, de pistes cyclables et de stationnements, d'asphaltage de diverses rues de la municipalité, à l'acquisition d'immeubles, d'équipements, de machinerie et de véhicules incluant les frais incidents, les imprévus, les honoraires professionnels et les taxes nettes reliés aux dépenses d'immobilisations.
- **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1666-2026** décrétant une dépense et un emprunt de 1 200 000 $ en vue de financer des dépenses en immobilisations relatives à l'acquisition d'équipements et l'acquisition, l'implantation et la mise en service de solutions technologiques, incluant les frais incidents, les imprévus, les honoraires professionnels et les taxes nettes reliés aux dépenses d'immobilisations.

Ces règlements ont été approuvés le 9 octobre 2026, par les personnes habiles à voter, à l'issue d'une procédure d'enregistrement qui a eu lieu du lundi 5 octobre 2026 au vendredi 9 octobre 2026.

Ces règlements ont été approuvés le 6 novembre 2026 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, durant les heures normales d'ouverture ou en accédant aux liens suivants :

https://d16k40le270owi.cloudfront.net/Documents/service-juridique/avis-publics/1658-2026.pdf
https://d16k40le270owi.cloudfront.net/Documents/service-juridique/avis-publics/1664-2026-Parapluie.pdf
https://d16k40le270owi.cloudfront.net/Documents/service-juridique/avis-publics/1665-2026-Parapluie.pdf
https://d16k40le270owi.cloudfront.net/Documents/service-juridique/avis-publics/1666-2026-Parapluie.pdf

VICTORIAVILLE, le 10 novembre 2026

La greffière,

ROSANE ROY